

**Commune de Saint-Pierre d'Oléron**  
**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du 10 juillet 2020**

**PROCES-VERBAL**

**Conseillers en exercice : 29 – Conseillers présents : 26 – Conseillers votants : 28**

Par suite d'une convocation en date du 3 juillet 2020, le vendredi 10 juillet 2020, à dix-huit heures sous la présidence de Christophe SUEUR, maire

**Sont présents :** Christophe SUEUR, maire

Martine DELISÉE, Éric GUILBERT, Sylvie FROUGIER, Patrick GAZEU, Pierre BELIGNÉ, Evelyne NERON MORGAT, adjoints au maire.

Edwige CASTELLI, Monique BIROT, Guy BOST, Annick JAUNIER, Isabelle RAVIAT, Corinne POUSSET, Michèle BROCHUS, Michel MULLER, Luc COIFFE, Lionel ANDREZ, Sylvie CHASTANET, Ludovic LIEVRE-PERROCHEAU, Mickaël NORMANDIN, Agnès DENIEAU, Rodolphe VATON, Philippe RAYNAL, Christine GRANGER MAILLET, Séverine WERBROUCK et Jérôme GUILLEMET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

**Absents ayant donné procuration :**

Françoise VITET à Sylvie FROUGIER

Loïc MIMAUD à Mickaël NORMANDIN

**Absent/Excusé :** Frédéric DEVERNY

**Également présents :** Jean-Yves VALEMBOIS, directeur général des services et Sandrine TEISSIER, responsable des affaires générales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 au CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Michèle BROCHUS est désignée pour remplir cette fonction.

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

Session ordinaire

**ADMINISTRATION GENERALE**

- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales de dimanche 27 septembre 2020

**DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et qui portent sur les opérations suivantes :

- ✓ D036/2020 le 24/06/2020 - Golf municipal tarifs proshop complément
- ✓ D037/2020 le 26/06/2020 - Mise à disposition terrains Les Barraudes - Fête foraine
- ✓ D038/2020 le 29/06/2020 - Convention relative à la stérilisation et l'identification des chats errants
- ✓ D039/2020 le 29/06/2020 - Régie de recettes golf - Nomination mandataire
- ✓ D040/2020 le 29/06/2020 - Régie de recettes médiathèque - Nomination régisseur
- ✓ D041/2020 le 29/06/2020 - Suppression régie de recettes camping
- ✓ D042/2020 le 30/06/2020 – Convention de mise à disposition-Ecole Pierre Loti
- ✓ D043/2020 le 01/07/2020 -Convention d'occupation logement du trésor public-Avenant n°1

**DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020**

*Vu les articles LO 276, LO 278, L. 283, L 301, L 309, L 310, L 311, L 442, L 501, L 528, R 153 et R 168 du code électoral.*

*Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020 dans les départements de la série 2.*

*Vu l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 30 juin 2020 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs en Charente-Maritime*

En application des articles du code électoral, la composition du collège électoral appelé à élire les sénateurs assure, dans chaque département, la représentation des différentes catégories de collectivités territoriales et de la diversité des communes, en tenant compte de la population qui y réside.

Ce collège électoral est composé :

- des députés et des sénateurs,
- des conseillers régionaux élus dans le département, ainsi que des conseillers de l'assemblée de Corse désignés dans les conditions prévues par le code électoral, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,
- des conseillers départementaux,
- et des délégués des conseils municipaux : ces derniers représentent 95 % des quelques 162 000 grands électeurs au total. Le nombre des délégués des conseils municipaux dépend de la population municipale authentifiée par les recensements. Les délégués\* doivent avoir la nationalité française et être inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée.

*\* Le vote est obligatoire pour les grands électeurs (art. L.318 du code électoral). S'ils ne peuvent voter pour un motif légitime, ils sont remplacés par un autre grand électeur. Si la non participation au scrutin n'est pas justifiée, le grand électeur encourt une amende de 100 €.*

Monsieur le maire explique qu'il faut élire quinze délégués pour les conseils municipaux de vingt-sept et vingt-neuf membres.

L'élection se fait sans débat, au scrutin de liste (liste paritaire) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne avec application de la règle de la plus forte moyenne à bulletin secret.

Les deux membres présents pour l'expérience (**Edwige CASTELLI et Monique BIROT**) et les deux membres présents pour la jeunesse (**Agnès DENIEAU et Mickaël NORMANDIN**) du conseil municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au maire et, à défaut du maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau.

15 délégués titulaires + 5 suppléants (liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe).

Liste des candidats :

	<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>
1	Christophe SUEUR	1	Loïc MIMAUD
2	Martine DELISÉE	2	Monique BIROT
3	Éric GUILBERT	3	Mickaël NORMANDIN
4	Françoise VITET	4	Annick JAUNIER
5	Patrick GAZEU	5	Pierre BELIGNÉ
6	Evelyne NERON MORGAT		
7	Guy BOST		
8	Corinne POUSSET		
9	Luc COIFFÉ		
10	Isabelle RAVIAT		
11	Michel MULLER		
12	Sylvie CHASTANET		
13	Ludovic LIEVRE PERROCHEAU		

## AR PREFECTURE

017-211703855-20200915-CH07262092  
 Reçu le 16/09/2020

Michèle BROCHUS  
 Frédéric DEVERNY

	TITULAIRES		SUPPLEANTS
1	Rodolphe VATON	1	Rodolphe VATON
2	Christine GRANGER MAILLET	2	Christine GRANGER MAILLET
3	Philippe RAYNAL	3	Philippe RAYNAL
4		4	
5		5	
6			

	TITULAIRES		SUPPLEANTS
1	Jérôme GUILLEMET	1	Jérôme GUILLEMET
2	Séverine WERBROUCK	2	Séverine WERBROUCK
3		3	
4		4	
5		5	
6			

Monsieur le maire fait part d'une coupure d'eau sur toute la commune, il explique que le château d'eau s'est vidé d'un coup dans l'après-midi pour un poste électrique défaillant, le réamorçage du château d'eau est en cours, il sera plein dans deux heures et la pression sera à 100% d'ici trente minutes.

Monsieur le maire remercie les quatre scrutateurs.

<b>a.</b> Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<u>29</u>
<b>b.</b> Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	<u>28</u>
<b>c.</b> Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
<b>d.</b> Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
<b>e.</b> Nombre de suffrages exprimés	<u>28</u>

Candidat te de liste (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Christophe SUEUR	23	13	5
Rodolphe VATON	3	1	0
Jérôme GUILLEMET	2	1	0

Monsieur le maire explique le mode de calcul

La liste conduite par monsieur Christophe SUEUR – tête de liste « Bien vivre en Oléron » - a recueilli 24 suffrages

La liste conduite par monsieur Rodolphe VATON – tête de liste « Agir pour Saint-Pierre et Oléron » - a recueilli 3 suffrages.

La liste conduite par monsieur Jérôme GUILLEMET – tête de liste « Rassemblement Saint-Pierre d'Oléron » - a recueilli 2 suffrages.

Calcul pour les 15 délégués titulaires

$29/15=1,94$  coefficient électoral

Liste CS :  $23/1,94=11,85$  soit 11 délégués titulaires

**AR PREFECTURE**

017-21170335-20200915-GA770202-Log  
 Recu le 16/09/2020, 94=1,03 soit 1 délégué titulaire

Attribution des 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> mandats

Liste CS :  $23 / (11+1) = 1,91$

Liste RV :  $3 / (1+1) = 1,5$

Liste JG :  $2 / (1+1) = 0$

La liste CS ayant la plus forte moyenne, elle obtient deux mandats supplémentaires

Calcul pour les 5 délégués suppléants

$29 / 5 = 5,80$  coefficient électoral

Liste CS :  $23 / 5,80 = 3,96$  soit 3 délégués suppléants

Liste RV :  $3 / 5,80 = 0,51$

Liste JG :  $2 / 5,80 = 0,34$

Attribution des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> mandats

Liste CS :  $23 / (3+1) = 5,75$

Liste RV :  $3 / (0+1) = 3$

Liste JG :  $2 / (0+1) = 2$

La liste CS ayant la plus forte moyenne, elle obtient deux mandats supplémentaires

	TITULAIRES		SUPPLEANTS
1	Christophe SUEUR	1	Loïc MIMAUD
2	Martine DELISÉE	2	Monique BIROT
3	Éric GUILBERT	3	Mickaël NORMANDIN
4	Françoise VITET	4	Annick JAUNIER
5	Patrick GAZEU	5	Pierre BELIGNÉ
6	Evelyne NERON MORGAT		
7	Guy BOST		
8	Corinne POUSSET		
9	Luc COIFFÉ		
10	Isabelle RAVIAT		
11	Michel MULLER		
12	Sylvie CHASTANET		
13	Ludovic LIEVRE PERROCHEAU		
14	Rodolphe VATON		
15	Jérôme GUILLEMET		

Le conseil municipal,  
**DECLARE** élue la liste ci-dessus.

*\*Monsieur le maire rappelle la cérémonie restreinte, car la covid-19 circule toujours, du 14 juillet, rendez-vous à 11h45 au kiosque de la place Gambetta. Le corps des sapeurs-pompiers a décidé de faire ses reconnaissances à la caserne et non sur la place publique. Ce soir l'état d'urgence sanitaire se termine mais il souhaite conserver cet été les mesures de protection et rappelle aux règles de sécurité, en particulier pour les manifestations. Il rappelle, malgré les propos des justiciers de Facebook, il n'y a pas de covid-19, pas de rumeur particulière comme sur d'autres sites touristiques, il faut prendre des précautions, il circule toujours, il faut être prudent.*

*\*Jérôme Guillemet s'interroge sur les modalités de vote.*

*\*Monsieur le maire répond que les informations seront transmises aux délégués prochainement.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20*

**Prochain conseil municipal mardi 15 septembre 2020 à 19h00**

Secrétaire de séance,  
 Michèle BROCHUS

Le maire,  
 Christophe SUEUR.